

Dispositif Intégré Handicap

DIH 91

Missions du Dispositif Intégré

- Faciliter et simplifier le parcours des personnes et leurs aidants en permettant une meilleure lisibilité de l'organisation territoriale
- Apporter une réponse harmonisée au public par territoire
- Décloisonner les champs sanitaire, social, médico-social et de l'enseignement
- Renforcer la coopération entre les acteurs, l'intégration des pratiques et des organisations, notamment autour des situations complexes

- Dispositif expérimental depuis septembre 2016
- Déploiement sur 4 départements : 77 – 78 – 91 – 93
- Financement : ARS Ile de France
- Porteur 91 : LADAPT Essonne
- Public cible :
 - au début de l'expérimentation, personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme, sans distinction d'âge, résidant dans le département
 - depuis janvier 2019, élargissement du dispositif à tout handicap.
- Equipe : 1 pilote et 2 coordinateurs de parcours complexes

L'ouverture sur les 4 autres départements franciliens est prévue d'ici fin 2019.

L'intégration est une méthode de travail commune, entre professionnels pour créer un **partenariat co-responsable** dans l'offre de soins et de services sur le territoire de l'Essonne, pour les personnes avec TSA.

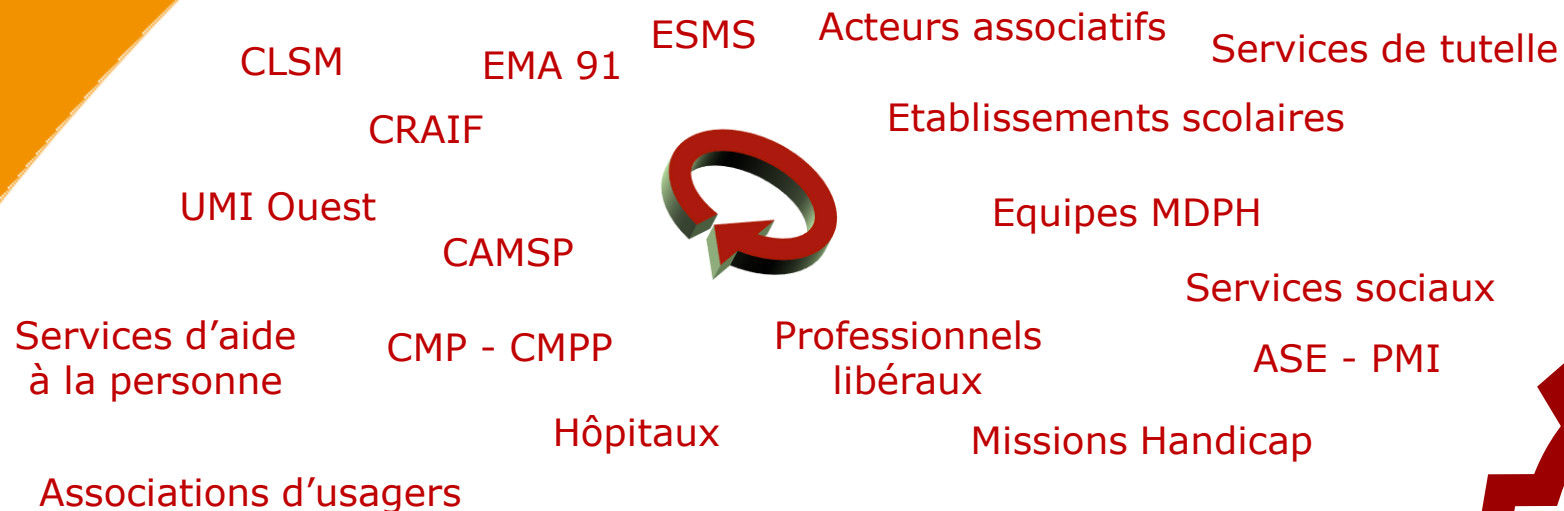
Elle induit la **coopération**, la **co-construction**, l'optimisation des ressources et des compétences disponibles et doit favoriser la réduction de la fragmentation du système.

Elle s'appuie sur 3 outils interdépendants :

- La concertation stratégique et tactique
- le guichet intégré
- la coordination de parcours complexes

ARS IDF - ARS DD 91 - CD 91 - MDPH 91 - DSDEN 91 - CPAM 91 - CAF 91 - Etablissements porteurs de services de psychiatrie - URPS - Associations gestionnaires d'ESMS - Associations d'usagers et de familles - CRAIF - Conseil Territorial de Santé

Les acteurs des champs sanitaire, social, médico-social et de l'enseignement interagissent sur le territoire



Accompagnement des personnes en situation de handicap ayant un parcours complexe

Concertation stratégique

Concertation tactique

Guichet intégré

Coordination de parcours

La concertation

Deux espaces décisionnels collaboratifs :

1/ La **Table de Concertation Stratégique** (TCS) se compose des décideurs et des financeurs du département. Ses membres bénéficient d'un mandat pour engager leur institution dans les **décisions prises en co-responsabilité** et permettre de :

- Ajuster les mécanismes de planification, d'évaluation et de régulation
- Adapter la cohérence de l'offre aux besoins des personnes avec TSA
- Assurer le suivi de l'avancement du processus d'intégration

2/ La **Table de Concertation Tactique** (TCT) se compose de professionnels qui accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap et les familles. Le niveau de représentation doit être également décisionnel et légitime pour prendre les **codécisions** et permettre de :

- Analyser le service rendu aux personnes et proposer des ajustements de l'offre en interpellant la table de concertation stratégique
- Elaborer des outils spécifiques et des procédures communes
- Harmoniser les pratiques et améliorer la lisibilité du système de soins et d'aides
- Définir ensemble les règles de fonctionnement de la TCT

Le guichet intégré



Le guichet intégré est un **mode d'organisation partagé** entre tous les partenaires chargés de l'accompagnement des personnes pour l'analyse, l'orientation et le suivi des situations prises en compte.

Objectif : Faciliter le parcours des personnes en situation de handicap et leur famille par la **co-construction d'une réponse globale personnalisée et cohérente**.

Il nécessite un travail préalable d'élaboration d'outils spécifiques et de procédures communes :

- annuaire partagé,
- référentiel des missions différenciées,
- critères d'inclusion dans les services du territoire facilitant l'orientation,
- outil multidimensionnel d'analyse des besoins et des situations...

La Coordination de parcours complexes

Deux objectifs :

1/ Le **suivi individualisé et continu** de personnes en situation de handicap ayant un parcours complexe s'appuyant notamment sur :

- une évaluation multi dimensionnelle afin d'identifier les besoins de la personne couverts et non couverts

- un Plan de Service Individualisé pour coordonner, sur le territoire, les réponses aux besoins et attentes de la personne et de son entourage

Le coordinateur de parcours complexes est saisi par le guichet intégré. Il ne se substitue pas aux professionnels déjà présents autour de la situation.

2/ La **remontée, auprès des instances de concertation, des freins et des leviers** identifiés dans les parcours accompagnés, dans le but d'améliorer l'offre de soins et de services du territoire.

Critères de complexité

Pré requis

- Résider et/ou avoir une domiciliation administrative dans le département

ET au moins un critère dans chacune des 2 catégories suivantes :

Catégorie 1

- Absence de réponse ou réponse insuffisante aux besoins de la personne
- Refus d'admission par différentes structures, risque de rupture ou rupture de prise en charge

Catégorie 2

- Multiplicité des acteurs autour de la situation nécessitant une coordination
- Situation isolée et/ou besoin d'accompagnement de la personne et/ou des aidants

Critères complémentaires de complexité : cumul des problématiques de santé, absence de soins, difficultés sociales, socio-économiques et/ou familiales...

Les sollicitations de la coordination de parcours complexes émanent des professionnels.

Contact DIH 91

Sabine GUILLEMIN

Pilote

01 71 63 14 73 / 06 10 21 02 92

pilote.dih91@ladapt.net